

RAPPORT DE LA COMMISSION GESTION ET FINANCE

Préavis ASIGOS n° 05-2025

Budget 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux, la commission gestion et finance (ci-après COGEF) constituée de :

- son président : Philippe Muggli

- ses membres : Aurélie Barbey, Christian Bovey, Fabien Deillon et Thierry Grandchamp s'est rencontrée une première fois le mardi 19 août 2025 afin d'étudier le préavis. Elle a préparé une liste de question adressée au comité directeur (ci-après CODIR).

Elle s'est ensuite réunie une première fois le 1^{er} septembre en présence de Madame la Municipale Nathalie Schöni (Jouxten-Mézery), Messieurs les Municipaux Thierry Reymond (Jouxten-Mézery), Maurizio Mattia (Prilly), Luigi Sartorelli (Prilly, en remplacement de Mme Joly) accompagnés de Monsieur Jean-Marc Etter (Boursier de Prilly et de l'ASIGOS). Nous les remercions pour leurs explications et les réponses aux questions.

La commission s'est encore réunie le mardi 9 septembre 2025 afin de statuer et finaliser son rapport.

1. Observations générales

En préambule, la COGEF remercie le CODIR pour l'organisation de la séance, mais regrette l'absence de représentant de Romanel.

Le budget 2026 de l'ASIGOS est le premier à se baser sur les nouvelles normes comptables MCH2. Ce nouveau modèle offre une transparence accrue et définit plusieurs règles notamment au niveau des investissements dont les durées d'amortissement sont plus strictement définies. La transition implique plusieurs changements aux niveaux des comptes dont certains sont ventilés et d'autres regroupés. Cela rend les comparaisons d'une année sur l'autre plus compliquées. Cette situation perdurera jusqu'au budget 2027 inclus.

Pour cette année, les hausses de charges sont en partie compensées par les diminutions dans le compte Mobilier-machines, cependant les hausses (eau, électricité et chauffage) seront probablement pérennes alors que les économies ne le seront pas.

Les recettes de la piscine de Fontadel sont budgétées pour la première fois. En contrepartie, de nombreuses nouvelles charges sont également présentes dans le budget 2026.

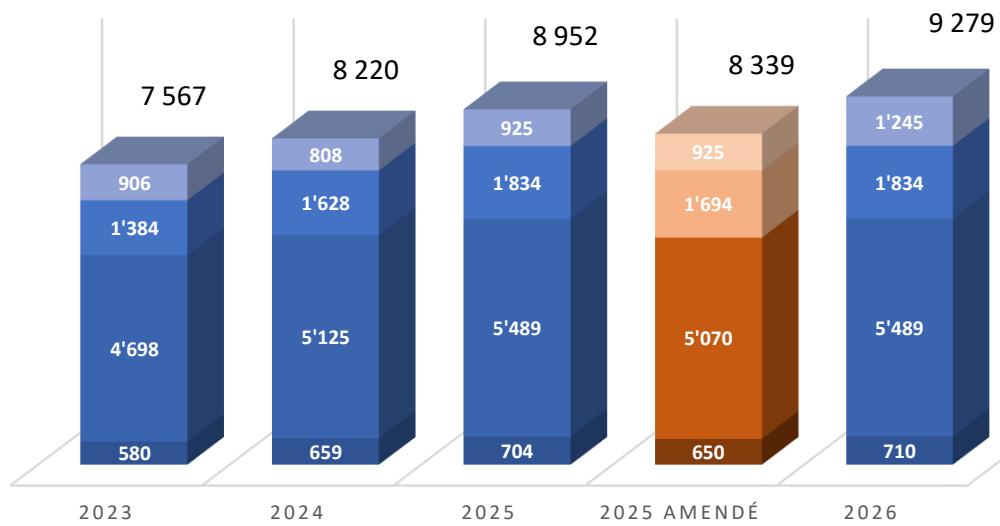
Au global, la piscine représente une charge supplémentaire de 63'100 CHF.

Evolution du budget

Le budget 2026 des charges brutes est en augmentation de 3.65% par rapport au budget 2025 tel qu'il a été voté il y a un an. Cependant, il faut tenir compte du crédit cadre voté en janvier cette année (Préavis n°01-2025). Dès lors l'augmentation atteint 11,27%.

EVOLUTION DU BUDGET [KCHF]

■ Jouxtens ■ Prilly ■ Romanel ■ Autres

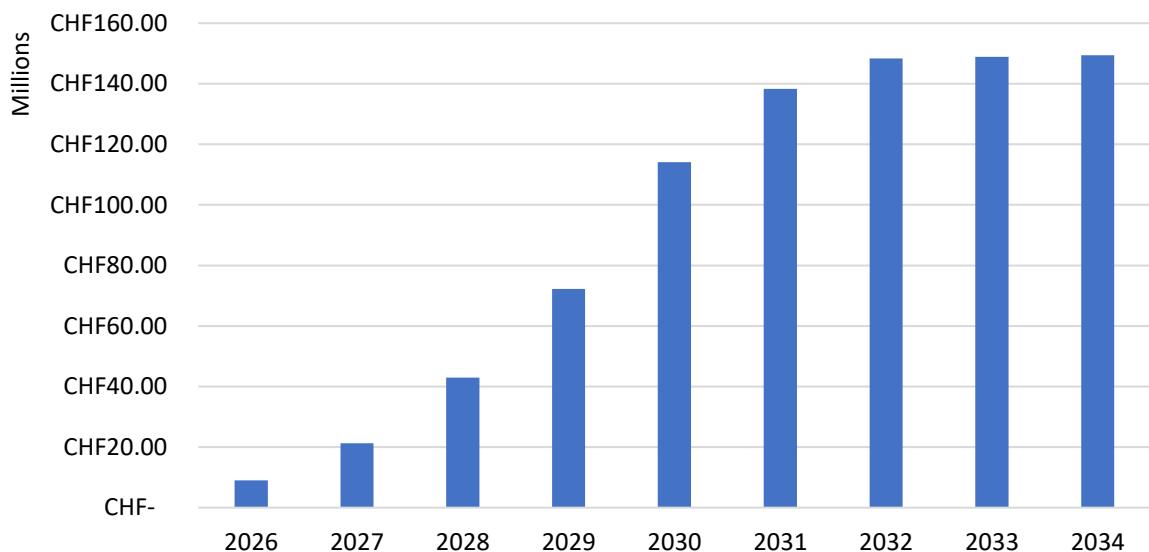


Comme le montre le graphique ci-dessus, les charges continuent de croître. La colonne « 2025 amendé » présente le budget 2025 en prenant en compte le crédit cadre. Les 613'000 CHF qui ont été amendés seront néanmoins dépensés sous forme d'investissement et seront amortis sur 10 ans.

Plan des investissements

Le plan des investissements a légèrement évolué (voir question n°1).

Cumul des investissements 2026-2034



Le cumul total est légèrement inférieur aux chiffres présentés dans le budget 2025. La diminution correspond aux investissements effectués en 2025 (*les principaux étant l'étage supplémentaire du pavillon de Romanel et l'achat des pavillons provisoires pour les classes temporaires*).

2. Questions

Plan des investissements, besoin de financement et emprunts (<i>Page 5, point 5</i>) Plan des investissements (<i>Page 25</i>)	
Question 1	Quelles modifications ont été apportées au plan des investissements ?
Réponse CODIR	<p>Du B2025 au B2026, le plan évolue de CHF 156,6 millions, au total, à CHF 149,4 millions.</p> <p>Le Collège Mont-Goulin à Prilly (CMG) a été décalé de 2027 à 2028. Il en va de même pour les bâtiments de Jouxtens-M. et Romanel-s-L. Enfin, au B2026, le plan a été présenté jusqu'en 2034 ; ainsi l'année « compactée » 2029+ disparaît et les investissements sont présentés plus en détail dès l'année 2029.</p>
Remarque COGEF	Diminution de 6.2 Millions (<i>Investissements de 2025, les principaux étant l'étage supplémentaire du pavillon de Romanel et l'achat des pavillons provisoires pour les classes temporaires</i>).

Appréciation finale (<i>Page 5, point 7</i>)	
Question 2	Est-il prévu de déjà traiter la question de la gestion du personnel délégué ou cela sera-t-il laissé au futur CODIR ?
Réponse CODIR	Ces discussions seront à l'OJ de notre prochaine journée au vert en début 2026, soit au retour de Mme Joly et en amont de la prochaine législature, afin de préparer le passage de témoin.
Remarque COGEF	La COGEF prend acte.

Budget de fonctionnement par nature - Condensé (<i>Page 7-8</i>) Budget de fonctionnement par Direction – Détail (<i>Page 11, 4612.04-06</i>)	
Question 3	Pourquoi l'amendement de 613'000 CHF ne se trouve-t-il pas dans les produits pour la colonne Budget 2025 comme au point 4 de la page 4 du préavis ?
Réponse CODIR	Les participations des communes ont été recalculées au point 4 du préavis mais non pas été modifiées dans l'ERP Abacus et ce, afin de garder en mémoire l'amendement de CHF 613'000.— postérieur à l'adoption du budget. En effet, le budget tel qu'adopté par le CI fait l'objet d'un reporting au Canton.
Remarque COGEF	C'est le budget non amendé qui a été pris en compte dans les budgets des communes, dès lors cette partie ne peut pas être modifiée.

<p>2199.20.3118.00 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Page 10)</p> <p>2199.20.3118.00 ENTRETIEN DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</p>	
Question 4	<p>Pourquoi y a-t-il deux fois le même numéro de compte ? Combien de licences et combien de séance sont prévues par année pour le logiciel E-Séance ? Ce logiciel ayant déjà été acquis tant à Romanel que Prilly, est-il nécessaire de l'acheter une troisième fois ?</p>
Réponse CODIR	<p>Il s'agit de deux comptes différents ; le problème d'affichage du numéro de compte dans les brochures a été résolu comme suit :</p> <p>Avant : 3118.00 ENTRETIEN DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</p> <p>Après : 3158.00 ENTRETIEN DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</p> <p>Le but est d'avoir un stockage « commun » et spécifique pour l'ASIGOS. Il y a des frais de licences par utilisateurs/entités. Nombre de séance : Entre 20 et 25 par années pour 8 personnes.</p> <p>Complément : Le CoDir de l'ASIGOS a validé l'offre E-Séance Exécutif lors de sa séance du 03.07.2025, car nous sommes actuellement sur E-Séance Univers et cela ne convient pas. Raison pour laquelle nous l'avons mise au budget (CHF 12'500.-). Voici le détail :</p> <p><u>e-Séance exécutif + univers pour moins de 50 utilisateurs :</u> CHF 4'864.50 TTC par année</p> <p><u>Frais d'installation uniques (configuration, documentation, gestion de projet:</u> CHF 5'405 TTC (payable une seule fois)</p> <p><u>Options :</u> CHF 864.80 TTC</p> <p><u>Formation :</u> CHF 1'297.20 TTC</p> <p><u>Total pour 2026</u> 12'431.50 TTC</p> <p><u>Prochaines années :</u> CHF 4'864.50 TTC</p>
Remarque COGEF	<p>Le doublon de compte a été corrigé dans Abacus. Pour les licences, la COGEF comprend que le CODIR souhaite avoir un espace séparé, mais n'est pas pleinement satisfaite de cette réponse. Il faut à minima poser la question au fournisseur s'il serait possible d'utiliser une des instances existantes (Prilly ou Romanel) et à défaut négocier un rabais de volume.</p>

2199.20.3134.00 PRIME D'ASSURANCE CHOSES (Page 10)
2199.50.3134.00 PRIME D'ASSURANCE CHOSES (Page 11)

Question 5	N'y a-t-il pas doublon dans les budgets prévus ?
Réponse CODIR	Effectivement, saisi à double. Nous proposons l'amendement suivant : 219950.313400 : -1500.— (diminution de charges)
Remarque COGEF	L'amendement sera déposé par le CODIR.

*.4390.00 AUTRES REVENUS (Page 10)

Question 6	Dans les comptes 2024, aux sections 2199.10 (Conseil intercommunal), 2199.20 (Codir) et 2199.30 (Conseils d'établissement) figure un compte 4390.00 de revenu. De quoi s'agissait-il ?																																																																													
Réponse CODIR	<p>D'écritures exceptionnelles selon C2024, ci-dessous :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Designations Commentaires</th> <th>Comptes 2024</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Charges</th> <th>Revenus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 Fonctionnement</td> <td>8'002'955.41</td> <td>8'002'955.41</td> </tr> <tr> <td>1 Administration générale</td> <td>73'294.28</td> <td>22'059.95</td> </tr> <tr> <td>1010 CONSEIL INTERCOMMUNAL</td> <td>24'596.40</td> <td>13'959.95</td> </tr> <tr> <td>3003.000 JETONS DE PRESENCE</td> <td>12'600.00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3185.010 HONORAIRES - SECRETARIAT</td> <td>11'507.45</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3189.000 FRAIS DIVERS</td> <td>488.95</td> <td></td> </tr> <tr> <td>4399.000 RECETTES EXCEPTIONNELLES</td> <td></td> <td>13'959.95</td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>CHF 13'959.95 ont été payés en trop sur l'exercice 2023 (via un transitoire puis la facture).</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1020 CODIR</td> <td>39'046.73</td> <td>8'000.00</td> </tr> <tr> <td>3154.000 ENTRETIEN MACHINES ET MATERIEL</td> <td>1'818.25</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3185.000 HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES</td> <td>8'254.35</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>Coûts de la mise en ligne du site internet mal évalués. Plus cher que prévu.</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3185.010 HONORAIRES - SECRETARIAT</td> <td>26'865.40</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>Augmentation du taux d'activité de la secrétaire CODIR (de 60% à 70%). Selon crédit complémentaire préavis no 03-2024.</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3189.000 FRAIS DIVERS</td> <td>2'108.73</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>Journée au vert (location salle + repas midi). Apéro COFIN.</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4399.000 RECETTES EXCEPTIONNELLES</td> <td></td> <td>8'000.00</td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>Une facture de CHF 8'000.-- concernant une pré-étude de la parcelle de Jouxtens-Mézery a été comptabilisée par erreur au 3185.000-1020, en 2023, au lieu du compte d'investissement.</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1030 CONSEILS D'ETABLISSEMENT</td> <td>9'651.15</td> <td>100.00</td> </tr> <tr> <td>3003.000 JETONS DE PRESENCE</td> <td>2'800.00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3185.010 HONORAIRES - SECRETARIAT</td> <td>1'085.30</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3189.000 FRAIS DIVERS</td> <td>5'765.85</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>Mandat horaires scolaires. Budgeté en 2025, pris partiellement sur 2024. Fin d'étude en 2025.</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4359.000 RECETTES DIVERSES</td> <td></td> <td>100.00</td> </tr> </tbody> </table>	Designations Commentaires	Comptes 2024		Charges	Revenus	0 Fonctionnement	8'002'955.41	8'002'955.41	1 Administration générale	73'294.28	22'059.95	1010 CONSEIL INTERCOMMUNAL	24'596.40	13'959.95	3003.000 JETONS DE PRESENCE	12'600.00		3185.010 HONORAIRES - SECRETARIAT	11'507.45		3189.000 FRAIS DIVERS	488.95		4399.000 RECETTES EXCEPTIONNELLES		13'959.95		<i>CHF 13'959.95 ont été payés en trop sur l'exercice 2023 (via un transitoire puis la facture).</i>		1020 CODIR	39'046.73	8'000.00	3154.000 ENTRETIEN MACHINES ET MATERIEL	1'818.25		3185.000 HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	8'254.35			<i>Coûts de la mise en ligne du site internet mal évalués. Plus cher que prévu.</i>		3185.010 HONORAIRES - SECRETARIAT	26'865.40			<i>Augmentation du taux d'activité de la secrétaire CODIR (de 60% à 70%). Selon crédit complémentaire préavis no 03-2024.</i>		3189.000 FRAIS DIVERS	2'108.73			<i>Journée au vert (location salle + repas midi). Apéro COFIN.</i>		4399.000 RECETTES EXCEPTIONNELLES		8'000.00		<i>Une facture de CHF 8'000.-- concernant une pré-étude de la parcelle de Jouxtens-Mézery a été comptabilisée par erreur au 3185.000-1020, en 2023, au lieu du compte d'investissement.</i>		1030 CONSEILS D'ETABLISSEMENT	9'651.15	100.00	3003.000 JETONS DE PRESENCE	2'800.00		3185.010 HONORAIRES - SECRETARIAT	1'085.30		3189.000 FRAIS DIVERS	5'765.85			<i>Mandat horaires scolaires. Budgeté en 2025, pris partiellement sur 2024. Fin d'étude en 2025.</i>		4359.000 RECETTES DIVERSES		100.00
Designations Commentaires	Comptes 2024																																																																													
	Charges	Revenus																																																																												
0 Fonctionnement	8'002'955.41	8'002'955.41																																																																												
1 Administration générale	73'294.28	22'059.95																																																																												
1010 CONSEIL INTERCOMMUNAL	24'596.40	13'959.95																																																																												
3003.000 JETONS DE PRESENCE	12'600.00																																																																													
3185.010 HONORAIRES - SECRETARIAT	11'507.45																																																																													
3189.000 FRAIS DIVERS	488.95																																																																													
4399.000 RECETTES EXCEPTIONNELLES		13'959.95																																																																												
	<i>CHF 13'959.95 ont été payés en trop sur l'exercice 2023 (via un transitoire puis la facture).</i>																																																																													
1020 CODIR	39'046.73	8'000.00																																																																												
3154.000 ENTRETIEN MACHINES ET MATERIEL	1'818.25																																																																													
3185.000 HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	8'254.35																																																																													
	<i>Coûts de la mise en ligne du site internet mal évalués. Plus cher que prévu.</i>																																																																													
3185.010 HONORAIRES - SECRETARIAT	26'865.40																																																																													
	<i>Augmentation du taux d'activité de la secrétaire CODIR (de 60% à 70%). Selon crédit complémentaire préavis no 03-2024.</i>																																																																													
3189.000 FRAIS DIVERS	2'108.73																																																																													
	<i>Journée au vert (location salle + repas midi). Apéro COFIN.</i>																																																																													
4399.000 RECETTES EXCEPTIONNELLES		8'000.00																																																																												
	<i>Une facture de CHF 8'000.-- concernant une pré-étude de la parcelle de Jouxtens-Mézery a été comptabilisée par erreur au 3185.000-1020, en 2023, au lieu du compte d'investissement.</i>																																																																													
1030 CONSEILS D'ETABLISSEMENT	9'651.15	100.00																																																																												
3003.000 JETONS DE PRESENCE	2'800.00																																																																													
3185.010 HONORAIRES - SECRETARIAT	1'085.30																																																																													
3189.000 FRAIS DIVERS	5'765.85																																																																													
	<i>Mandat horaires scolaires. Budgeté en 2025, pris partiellement sur 2024. Fin d'étude en 2025.</i>																																																																													
4359.000 RECETTES DIVERSES		100.00																																																																												
Remarque COGEF	La COGEF prend acte.																																																																													

2199.20.3636.00 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF <i>(Page 10)</i>	
---	--

Question 7	De quoi s'agit-il exactement ? Quelles sont les règles d'octroi des subventions au sein de l'ASIGOS ?
Réponse CODIR	<p><i>Pour mémoire, commentaire au B2026 : Subvention accordée à la fondation La ferme des Tilleuls à Renens qui va accueillir des classes sur une base régulière.</i></p> <p>Cette dépense prévue est liée à une nouvelle offre culturelle de la Ferme des Tilleuls. Les CHF 5'000.- forment une enveloppe forfaitaire pour l'accueil des classes au sein d'ateliers artistiques d'une heure à une journée entière (céramique, bande dessinée, graffitis, etc. au gré des expositions). En l'absence de Mme Joly, j'ai demandé à la directrice de me fournir le détail de son offre.</p>
Remarque COGEF	La COGEF souhaite qu'un protocole décisionnel d'octroi soit établi à ce sujet par le CODIR et d'une manière plus large connaître les critères d'octroi ainsi que les bases légales.

2199.50.3612.21 HONORAIRES PRI FINANCES-RH-IT *(Page 11)*	
Question 8	Sur quelles bases les 15'000 CHF de coûts de maintenance ABACUS ont-ils été calculés ?
Réponse CODIR	*Le coût annuel de l'ERP Abacus est de CHF 185'000.-- ; La clé de répartition entre Asigos et Prilly est le nombre d'écritures des journaux comptables.*
Remarque COGEF	Combien y a-t-il d'écriture par année ? 49'000 écritures pour Prilly. Cela représente entre 3 et 4 francs par écriture. Combien y a-t-il d'utilisateurs pour Abacus ? => Entre 10 et 15.
2120.00.3110.00 MEUBLES ET APPAREILS DE BUREAU *(Page 11)*	
Question 9	Combien de classes ont ouvert à la rentrée 2025-2026 ?
Réponse CODIR	61 classes, 20 classes 1-2P, 10 classes 3P et 4P, 9 classes 5P et 6P et 3 classes CRPSP 40 classes à Prilly 15 classes à Romanel 6 classes à Jouxtens-Mézery Il s'agit de 4 classes supplémentaires à Romanel, 1 classe supplémentaire au Collège Centre. De plus, il y a eu un changement de mobilier pour les chaises des élèves de 1-2P (4 pieds pas aux normes) pour des chaises à 5 Pieds.
Remarque COGEF	Le CODIR nous explique avoir ouvert 4 classes supplémentaires à Romanel à la rentrée 2025-2026. Dès lors, la COFIN ne comprend pas pourquoi il y a besoin de mobilier pour trois classes supplémentaires à Romanel au budget 2026.

2193.10.3171.01 CAMPS A PLAN-SEPPEY (Page 12)

Question 10	Merci de nous donner plus de détails sur ce personnel complémentaire et les exigences cantonales.
Réponse CODIR	<p>Depuis le 1er décembre 2021, le Canton de Vaud fixe que le nombre d'accompagnant·es lors d'activités scolaires collectives se déroulant à l'extérieur de l'école doit correspondre au minimum, y compris les enseignant·es, à deux adultes par classe dans les années 1P à 6P, et dès la 7P au nombre de classes augmenté d'un adulte (Décision n°164 nommée Activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire, p. 3 – cf. annexe).</p> <p>Cette décision impacte les activités menées à Plan-Sépey, et plus particulièrement celles liées à l'encadrement des classes de 4P à 6P. En l'état actuel les camps de ski et colonies pour ce public n'ont pas assez de personnel encadrant durant les nuits ; les classes de primaire sont encadrées dès le départ du personnel communal par 2 enseignant·es, l'équipe d'animation n'assurant pas de veilles.</p> <p>L'engagement de deux monitrices ou moniteurs durant les 16 semaines par année où Plan-Sépey accueille les élèves de 4P à 6P (mai-juin, septembre-octobre ou novembre-décembre) apporte une solution à ce problème. Ces engagements permettront à ce que 4 adultes au total soient présent·es durant les nuits. Leur temps de travail aura dès lors pour focus d'effectuer les veilles.</p>
Remarque COGEF	<p>Mise en conformité pour le cas par exemple où un élève doit être amené à l'hôpital de nuit. Il y a aussi moins souvent un accompagnant qui part avec la classe.</p> <p>La COGEF souhaite que le CODIR nous confirme qu'avec cette augmentation, l'ASIGOS est désormais en conformité avec la décision n°164.</p>

2193.10.3171.02 AUTRES CAMPS (Page 12)

Question 11	Pourquoi le budget 2026 est-il plus du double du consommé en 2024 ?
Réponse CODIR	<p>Le budget correspond au nombre de classes qui effectuent un camp autre que celui de Plan-Sépey. Etant donné l'augmentation du nombre de classes, (41 classes de 3P à 6P) pour l'ensemble de l'établissement, toutes les classes ne partent pas à Plan Sépey. Les classes de 3P effectuent des activités journalières et les enfants rentrent à la maison le soir.</p> <p>En outre, désormais toutes les classes de Prilly, Romanel et Jouxtens-Mézery ont l'opportunité de partir en camp dès la 4P.</p>
Remarque COGEF	La COGEF prend acte.

2170.*.3120.10 EAU (Page 13-15, Prilly primaire)	
Question 12	<p>Si on additionne tous les comptes liés à l'eau au budget 2026, on obtient 37'300 CHF, soit bien plus que les 16'400 CHF du budget 2025. Quelle est la raison de cet écart ?</p> <p>(Pour l'électricité, légère baisse et pour le chauffage légère hausse, donc chiffres cohérent d'une année à l'autre)</p>
Réponse CODIR	<p>Par erreur, nous avons appliqué deux fois un pourcentage d'augmentation correspondant à un supplément de CHF 3'000.-.</p> <p>Par ailleurs, un compteur utilisé par le Collège Pavillon Corminjoz était jusqu'à présent pris en charge par la Ville de Prilly. Ce coût a désormais été intégré au budget 2026 de l'ASIGOS.</p> <p>En prenant la consommation 2024 (y compris l'assainissement) à hauteur de CHF 5.- env. / m³ et l'évacuation des eaux pluviales à hauteur de CHF 2.- (HT) / m² de surface imperméable (augmentation des tarifs), nous arrivons aux sommes suivantes :</p> <p>Collège Centre : 10'850.- Bel-Orne : 560.- Jolimont : 5'338.- Mont-Goulin : 4150.- Plantinel : 754.- Sous-Mont : 1793.- Corminjoz : 4'310.- ----- Total : 27'755.-</p> <p>L'explication des presque CHF 10'000.- supplémentaires peut donc être résumée ainsi :</p> <p>CHF 3'000.- de supplément appliqué à double, par erreur, et env. CHF 1'000.- de marge en moyenne par bâtiment en cas de consommation plus importante.</p> <p>Le budget 2025 semble sous-estimé. Mais comme expliqué lors de notre rencontre, avec le jeu des acomptes-décomptes et des transitoires, les montants peuvent varier de manière sensible d'une année sur l'autre, même avec des consommations similaires.</p>
Remarque COGEF	La COGEF prend acte.

2170.03.3130.12 HONORAIRES ESPACES VERTS (Page 16, Jouxtens)	
Question 13	Est-ce que l'augmentation est calculée sur la base des premiers chiffres relevés en 2025 ? Si non, qu'est-ce qui justifie cette augmentation ?
Réponse CODIR	Nous avons ajouté au budget d'entretien du canapé forestier (3'200.-) une estimation pour l'entretien du terrain de foot (7'600.-), basé sur le nombre de tontes habituelles annuelles.
Remarque COGEF	La COGEF prend acte.

2130.00.3171.00 EXCURSIONS, VOYAGES SCOLAIRES (*Page 18, secondaire*)

Question 14	En additionnant les différentes lignes du budget 2025 reportée à ce compte en 2026, le total est de 264'600 CHF à comparer aux 183'000 CHF. Qu'est-ce qui explique cette baisse ?
Réponse CODIR	Il faut tenir compte des éléments suivants : - le compte 3130.01 figure désormais au 3105.00 - le compte 3130.02 a vu son budget réduit - le budget du compte 3130.03 a été supprimé (non utilisation) - le compte 3171.00 est réduit de CHF 40'600.— (entrées de la piscine Fontadel), suite à la reprise par l'Asigos. Après vérifications, le budget 2026 du compte 3171.00 est suffisant.
Remarque COGEF	Avec ces corrections, les chiffres sont cohérents.

2130.00.4611.00 DÉDOMMAGEMENTS DES CANTONS ET CONCORDATS (*Page 18, secondaire*)

Question 15	Les remboursements prévus sont en diminution de 27'000 CHF, soit près d'un tiers. Quelle en est la cause ?
Réponse CODIR	Au budget 2025, il y avait un doublon de CHF 30'000.— entre les anciennes sections 5200 Classes secondaires et 5330 Classes d'intégration.
Remarque COGEF	La COGEF prend acte.

2170.02.3111.00 MACHINES, APPAREILS ET VÉHICULES (*Page 19, secondaire*)

Question 16	C'est effectivement une énorme diminution. De quoi s'agissait-il en 2025 ?
Réponse CODIR	En 2025, toutes les classes du collège de l'Union ont été équipées d'affichages numériques frontaux, ce qui explique pourquoi le budget de 2025 est plus élevé que celui de 2026.
Remarque COGEF	CHF 7'500 par ANF. Ceux pour les 1-2P ont été repoussés. La COGEF prend acte.

2170.25.4470.00 LOYERS ET FERMAGES DES BIENS-FONDS PA (*Page 20, secondaire*)
 2170.72.4470.00 LOYERS ET FERMAGES DES BIENS-FONDS PA

Question 17	Merci de nous donner le détail des montants prévu au budget par utilisateurs.
Réponse CODIR	<p><u>Collège du Grand-Pré :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Salles de sport = CHF 20'000.- • Location Abri PC = CHF 9'300.- • Surface utilisée par OROP = 19'700.- • Locations ordinaires = CHF 2'000.- <p><u>Collège de l'Union :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Salles de sport = CHF 44'000.- • Appartement de fonction = CHF 23'900.- • Locations ordinaires = CHF 3'000.-
Remarque COGEF	<p>Plutôt que les lieux, la COGEF aimerait connaître les sociétés qui utilisent les locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Société de sport ⇒ Art martiaux ⇒ Gugen Music ⇒ Samaritain <p>Pour rappel, le règlement a été rédigé et les coûts pour les locations ont été harmonisés. Les tarifs sont sur le site Internet de l'ASIGOS et correspondent à ce qui se fait ailleurs. (Des benchmarks ont été effectués).</p>

2170.72.3144.00 ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, IMMEUBLES (Page 20, secondaire)																																																													
Question 18	<p>Le budget 2025 a en principe été adapté pour prendre en compte le crédit cadre. Dès lors, pourquoi une telle évolution entre les budgets 2025 et 2026 ?</p>																																																												
Réponse CODIR	<p>Le budget demandé sera utilisé pour couvrir l'ensemble de nos contrats d'entretien.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th><th>ÉLÉMENTS DU BUDGET</th><th>BUDGET RESP</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>a327_gco_entretien ventilation et climatisation AS Technique_CUN</td><td>4'200.00</td></tr> <tr><td>2</td><td>a354_gco_AS ASCENSEURS_ascenseur 15006441027_CUNA</td><td>3'700.00</td></tr> <tr><td>3</td><td>a530_gco_BDI SYSTEM_contrat entretien exutoire de fumée_CUNA</td><td>400.00</td></tr> <tr><td>4</td><td>a531_gco_BDI SYSTEM_contrat entretien exutoire de fumée_CUNA</td><td>500.00</td></tr> <tr><td>5</td><td>a730_lbe_entretien toiture plate_CUN</td><td>2'400.00</td></tr> <tr><td>6</td><td>a749_gco_entretien installation photovoltaïque_CUN</td><td>3'000.00</td></tr> <tr><td>7</td><td>a761_gco_OTIS_ascenseur Z1035_CUNC</td><td>1'300.00</td></tr> <tr><td>8</td><td>a772_gco_BDI SYSTEM_contrat entretien exutoire de fumée_CUNC</td><td>400.00</td></tr> <tr><td>9</td><td>a912_gco_BANNER_batteries alimentation lampes de secours_CUN</td><td>1'000.00</td></tr> <tr><td>10</td><td>a1436_gco_LEXEN_stabilisateur de tension LEC_CUN</td><td>600.00</td></tr> <tr><td>11</td><td>a1467_lbe_révision installation mécanique scène_CUNA</td><td>2'600.00</td></tr> <tr><td>12</td><td>a1555_lbe_entretien des extincteurs et postes incendie_CUN</td><td>2'700.00</td></tr> <tr><td>13</td><td>a1602_gco_LIAUDET-PIAL_curage canalisations_CUN</td><td>1'500.00</td></tr> <tr><td>14</td><td>a1735_lbe_dispositif de sécurité pour entretien des balcons végétalisés_CUNA</td><td>2'000.00</td></tr> <tr><td>15</td><td>a1819_lbe_EQUANS_maintenance détection incendie_CUN</td><td>1'200.00</td></tr> <tr><td>16</td><td>a2376_lbe_BAWITEC_entretien éclairage secours_CUNA</td><td>7'000.00</td></tr> <tr><td>17</td><td>a2551_lbe_entretien sécurité toiture plate_CUN</td><td>800.00</td></tr> <tr><td>18</td><td>a3678_lwe_maintenance construction PC_CUNA</td><td>1'000.00</td></tr> <tr><td>19</td><td>a4180_vjl_budget ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, IMMEUBLES_CUN</td><td>8'000.00</td></tr> </tbody> </table>	N°	ÉLÉMENTS DU BUDGET	BUDGET RESP	1	a327_gco_entretien ventilation et climatisation AS Technique_CUN	4'200.00	2	a354_gco_AS ASCENSEURS_ascenseur 15006441027_CUNA	3'700.00	3	a530_gco_BDI SYSTEM_contrat entretien exutoire de fumée_CUNA	400.00	4	a531_gco_BDI SYSTEM_contrat entretien exutoire de fumée_CUNA	500.00	5	a730_lbe_entretien toiture plate_CUN	2'400.00	6	a749_gco_entretien installation photovoltaïque_CUN	3'000.00	7	a761_gco_OTIS_ascenseur Z1035_CUNC	1'300.00	8	a772_gco_BDI SYSTEM_contrat entretien exutoire de fumée_CUNC	400.00	9	a912_gco_BANNER_batteries alimentation lampes de secours_CUN	1'000.00	10	a1436_gco_LEXEN_stabilisateur de tension LEC_CUN	600.00	11	a1467_lbe_révision installation mécanique scène_CUNA	2'600.00	12	a1555_lbe_entretien des extincteurs et postes incendie_CUN	2'700.00	13	a1602_gco_LIAUDET-PIAL_curage canalisations_CUN	1'500.00	14	a1735_lbe_dispositif de sécurité pour entretien des balcons végétalisés_CUNA	2'000.00	15	a1819_lbe_EQUANS_maintenance détection incendie_CUN	1'200.00	16	a2376_lbe_BAWITEC_entretien éclairage secours_CUNA	7'000.00	17	a2551_lbe_entretien sécurité toiture plate_CUN	800.00	18	a3678_lwe_maintenance construction PC_CUNA	1'000.00	19	a4180_vjl_budget ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, IMMEUBLES_CUN	8'000.00
N°	ÉLÉMENTS DU BUDGET	BUDGET RESP																																																											
1	a327_gco_entretien ventilation et climatisation AS Technique_CUN	4'200.00																																																											
2	a354_gco_AS ASCENSEURS_ascenseur 15006441027_CUNA	3'700.00																																																											
3	a530_gco_BDI SYSTEM_contrat entretien exutoire de fumée_CUNA	400.00																																																											
4	a531_gco_BDI SYSTEM_contrat entretien exutoire de fumée_CUNA	500.00																																																											
5	a730_lbe_entretien toiture plate_CUN	2'400.00																																																											
6	a749_gco_entretien installation photovoltaïque_CUN	3'000.00																																																											
7	a761_gco_OTIS_ascenseur Z1035_CUNC	1'300.00																																																											
8	a772_gco_BDI SYSTEM_contrat entretien exutoire de fumée_CUNC	400.00																																																											
9	a912_gco_BANNER_batteries alimentation lampes de secours_CUN	1'000.00																																																											
10	a1436_gco_LEXEN_stabilisateur de tension LEC_CUN	600.00																																																											
11	a1467_lbe_révision installation mécanique scène_CUNA	2'600.00																																																											
12	a1555_lbe_entretien des extincteurs et postes incendie_CUN	2'700.00																																																											
13	a1602_gco_LIAUDET-PIAL_curage canalisations_CUN	1'500.00																																																											
14	a1735_lbe_dispositif de sécurité pour entretien des balcons végétalisés_CUNA	2'000.00																																																											
15	a1819_lbe_EQUANS_maintenance détection incendie_CUN	1'200.00																																																											
16	a2376_lbe_BAWITEC_entretien éclairage secours_CUNA	7'000.00																																																											
17	a2551_lbe_entretien sécurité toiture plate_CUN	800.00																																																											
18	a3678_lwe_maintenance construction PC_CUNA	1'000.00																																																											
19	a4180_vjl_budget ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, IMMEUBLES_CUN	8'000.00																																																											
Remarque COGEF	En 2025, il y avait les ANF pour CHF 158'000 ce qui explique les écarts.																																																												

Honoriaires détails (Page 26)	
Question 19	Pourquoi n'y a-t-il pas d'honoraires pour les espaces verts pour Romanel ?
Réponse CODIR	Pas de frais d'entretien à Romanel car il n'y a pas de terrain, le DDP est à ras les bâtiments.
Remarque COGEF	La COGEF prend acte.

Dans le rapport sur le préavis concernant le crédit cadre, la COGEF a émis le souhait d'avoir une comparaison entre le budget 2025 avant et après modification. Un tel tableau comparatif est-il disponible ?

Non, il n'y a rien de disponible. Il serait possible de le demander, mais cela serait très couteux et long.

La COGEF renonce à demander ces documents.

3. SOUHAITS

La COGEF souhaite obtenir lors des prochains budgets pour la page des honoraires (page 26) la colonne « COMPTE N-1 » comme dans le reste des documents.

Pour les licences E-Séances, la COGEF comprend que le CODIR souhaite avoir un espace séparé. Elle souhaite toutefois qu'a minima la question soit posée au fournisseur s'il serait possible d'utiliser une des instances existantes (Prilly ou Romanel) et à défaut négocier un rabais de volume. (*Voir question 4, page 10 du budget*)

La COGEF a souhaité obtenir le protocole décisionnel de l'octroi de la subvention pour la ferme des Tilleuls. N'ayant pu l'obtenir, elle souhaite connaître les critères d'octroi ainsi que les bases légales relatifs à cette décision, à défaut d'y renoncer. (*Voir question 7, page 10 du budget*)

Le CODIR nous explique avoir ouvert 4 classes supplémentaires à Romanel à la rentrée 2025-2026. Dès lors, la COFIN ne comprend pas pourquoi il y a besoin de mobilier pour trois classes supplémentaires à Romanel au budget 2026. (*Voir question 9, page 11 du budget*)

La COGEF souhaite que le CODIR nous confirme qu'avec l'augmentation de personnel à Plan-Sépey, l'ASIGOS est désormais en conformité avec la décision 164. (*Voir question 10, p. 12*)

La COGEF déposera le cas échéant des amendements en fonction des réponses reçues.

4. Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COGEF adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n°05-2025 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal de l'ASIGOS de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- Vu le préavis No 05-2025 du Comité de direction du 07 août 2025 sur le budget 2026,
- Oui le rapport de la commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'approuver le budget de l'ASIGOS pour l'année 2026 présentant un excédent de charges de CHF 8'203'435.-.

Adopté par le Comité de direction le 07 août 2025.

Prilly, le 09 septembre 2025

Le rapporteur :

Christian Bovey

Les autres membres :

Philippe Muggli
Président

Aurélie Barbey

Fabien Deillon

Thierry Grandchamp